

PARTICIPANTS

Structure	Nom	Qualité
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)	Mme Virginie FASQUELLE	Chargée d'affaires
Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB)	Mme Anne QUENOT	Directrice
Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH)	M. Jean VALLEY	Conseiller communautaire
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	Mme Justine CAGNANT	Technicienne GEMAPI
Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS)	M. Jacky CHIPAUX	Vice-président en charge de la GEMAPI
	M. Anthony GROFFOD	Chargé de mission GEMAPI
Département du Doubs (CD25)	M. Christian METHOT	Conseiller départemental
Département du Territoire de Belfort (CD90)	Mme Stéphanie VERNIER	Directrice de l'agriculture de l'environnement du risque et du développement durable
Direction départementale des territoires du Doubs (DDT 25)	Mme Elise SAILLARD	Chargée d'études risques naturels
Direction départementale des territoires de Haute-Saône (DDT 70)	M. Thierry HUVER	Chef du Service Environnement et risques
Direction départementale des territoires du Territoire de Belfort (DDT 90)	Mme Claire HERZOG	Adjointe au chef du service Eau environnement et forêt
	M. Pierrick LOICHOT	Chef de la cellule Risques
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne Franche-Comté (DREAL BFC)	M. Cédric BORGET	Directeur par intérim
	Mme Florence CARONE	Chef du Pôle Doubs
Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs (EPTB S&D)	M. Rémi CARRERE	Chargé d'étude Inondation
	Mme Hélène LAMBERT	Coordinatrice du SAGE
Fédération de pêche du Territoire de Belfort (FDAAPPMA 90)	M. Marc HANNOTIN	Responsable technique
France Nature Environnement Territoire de Belfort (FNE 90)	M. Gérard GROUBATCH	Président
	Mme Marie-France CEFIS	Vice-présidente
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	M. Philippe CHALLANT	Vice-président en charge de la politique de l'eau
	M. Miltiade CONSTANTAKATOS	Conseiller délégué à la GEMAPI Président de la CLE
	Mme Charlotte BARBA	Chargée de mission GEMAPI
	M. Antoine BURRIER	Directeur Eau et environnement
Office français de la biodiversité (OFB)	Mme Chiona HULLAR	Cheffe de service adjointe

Structure	Nom	Qualité
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Mme Magali DUVERNOIS	Vice-présidente en charge de l'environnement Vice-présidente de la CLE
	M. Daniel GRANJON	Vice-président en charge de l'eau, l'assainissement, la GEMAPI et des déchets
	Mme Hélène FREISS	Chef du service GEMAPI
	Mme Audrey HETZEL	Directrice Cycle de l'eau
	M. Denis VUILLEMINÉY	Directeur général adjoint
Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté (PM NFC)	M. Jean-Luc ANDERHUEBER	Vice-président
	M. Pierre-Aimé GIRARDOT	Conseiller métropolitain
	M. Arnaud JACQUINOT	Directeur

DEROULEMENT DE LA REUNION

M. Miltiade CONSTANTAKATOS (Président de la CLE) préside cette réunion. Il présente ses meilleurs vœux de bonne année aux participants et les remercie de leur présence.

M. CONTANTAKATOS présente l'ordre du jour de la réunion :

- Rappel du rôle du SAGE et de la Commission thématique
- PAPI Allan
- Organisation d'événements
- Points divers

■ **RAPPEL DU ROLE DU SAGE ET DE LA COMMISSION « INONDATION »**

Mme LAMBERT (EPTB S&D), soulignant la participation à cette commission thématique de personnes extérieures à la CLE, rappelle que le SAGE est un document de planification qui a pour objectif une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le SAGE est à la gestion de l'eau ce que le SCoT est à l'aménagement du territoire. La Commission locale de l'eau chargée de l'élaboration et du suivi du SAGE, cadre les débats et décide des orientations de la gestion de l'eau. Elle s'appuie sur un Bureau constitué de membres de la CLE, et de commissions thématiques dont la composition peut être élargie à des personnes et organismes ne siégeant pas à la CLE. Les commissions thématiques mènent des réflexions sur les thématiques du SAGE et formulent des propositions, qui seront validées par la CLE. La commission thématique « Inondation » dans sa version élargie est de plus l'instance de pilotage de la Stratégie locale de gestion du risque d'inondation (complémentaire au volet « Inondation » du SAGE). Elle est invitée à accompagner l'élaboration d'un PAPI sur le bassin de l'Allan.

■ **PAPI ALLAN**

M. CONSTANTAKATOS souligne l'importance du risque inondation sur le bassin, sujet sur lequel il est primordial d'avancer. Le PAPI étant un dispositif permettant d'obtenir des subventions de l'Etat pour réaliser des actions de prévention des inondations, GBCA et PMA souhaitent porter un PAPI commun, et proposer aux autres collectivités du bassin de s'associer à cette démarche.

Mme LAMBERT présente le dispositif PAPI. Il s'agit d'un dispositif contractuel passé entre l'Etat et les collectivités locales afin de mener un programme d'actions de prévention et de travaux permettant de réduire les dommages provoqués par les inondations. Pour ce faire, 7 axes d'intervention sont à déployer de manière équilibrée. Ces 7 axes sont complémentaires et permettent de s'assurer que le territoire est bien préparé au risque.

La mise en œuvre d'une démarche PAPI permet aux collectivités engagées de bénéficier d'un support technique afin de conduire des actions à l'échelle pertinente, en s'affranchissant des périmètres administratifs. La cohérence d'actions inhérente à la démarche permet également de mobiliser des financements de la part de l'Etat.

Une démarche PAPI se construit en premières étapes :

- Les réflexions préliminaires permettent aux collectivités de s'interroger sur l'intérêt à porter un PAPI sur leur territoire ;
- La phase de pré-cadrage permet de fixer une organisation et une méthode de travail ;
- Le programme d'études préalables permet d'approfondir la connaissance du territoire et de sa vulnérabilité et de définir le programme d'actions du futur PAPI complet ; des actions non structurelles peuvent également être menées (culture du risque, surveillance, alerte et gestion de crise, études préalables aux travaux...) ;
- Le PAPI complet permet l'exécution du programme d'actions selon les 7 axes.

3 exemples de programmes d'études préalables (précédemment « PAPI d'intention ») sont présentés pour illustrer la diversité des actions pouvant être menées (pas exclusivement des études) et des sources de financement mobilisables.

Le bassin de l'Allan est un territoire sensible aux inondations, comme en témoigne la désignation du secteur de Belfort-Montbéliard en tant que territoire à risque important d'inondation (TRI). Afin de maîtriser ce risque, plusieurs programmes concertés se sont déroulés depuis les années 1990. Un premier PAPI a eu lieu sur la période 2004-2011. Toutes les actions prévues n'ont pas abouti, en particulier les actions non structurantes (sensibilisation au risque, gestion de crise) et de réduction de la vulnérabilité du bâti. C'est pourquoi certaines collectivités souhaitent engager un nouveau PAPI. GBCA et PMA ont manifesté leur intention de s'associer dans cette démarche. Les questions sont de savoir quelles collectivités souhaiteraient s'associer à cette initiative, quel périmètre serait à prendre en compte (PMA souhaitant que tout son périmètre soit couvert, au-delà du bassin de l'Allan et de la confluence avec le Doubs), quels aléas seraient à considérer outre le débordement de cours d'eau, et quelle structure porterait la démarche.

M. CONSTANTAKATOS souligne l'intérêt d'une logique de bassin versant : si les collectivités de l'amont ne sont pas parties prenantes, les actions à l'aval perdront de leur efficacité. GBCA et PMA ont la volonté d'avancer vite, notamment car le changement climatique risque d'aggraver les risques. Il ouvre la discussion.

M. GRANJON (PMA) souhaite que le PAPI s'étende au-delà du périmètre de l'Allan, plusieurs communes de PMA étant concernées par le risque d'inondation. M. CONSTANTAKATOS appuie cette demande. M. GIRARDOT (PM NFC) abonde dans ce sens, soulignant que l'Allan contribue significativement aux crues du Doubs. M. ANDERHUEBER (PM NFC) est également favorable à une couverture de l'ensemble du territoire de PMA.

M. ANDERHUEBER salue l'accord entre GBCA et PMA de même que l'appui technique proposé par l'EPTB. Il informe que la CCVS s'associera à la démarche.

M. CONSTANTAKATOS estime que le sujet est important et nécessite que l'on avance rapidement, sans attendre que l'étude de gouvernance ne soit achevée. Les deux sujets peuvent avancer en parallèle.

M. GRANJON évoque le risque d'inondation par rupture du barrage du Châtelot. Mme LAMBERT précise que le risque d'inondation par rupture du barrage du Châtelot relève d'une procédure spécifique, le plan particulier d'intervention (PPI). Mme VERNIER (CD90) indique qu'il en va de même pour les bassins écrêteurs de crues sur le Territoire de Belfort.

Sur une question de M. ANDERHUEBER, Mme LAMBERT donne les durées indicatives des phases du PAPI : environ 2 ans ½ pour le programme d'études préalables (durée maximale 4 ans) et 6 ans maximum pour le PAPI complet.

Mme DUVERNOIS (PMA) remercie M. ANDERHUEBER de porter le sujet auprès du Pôle métropolitain, et l'EPTB pour son accompagnement. M. BORGET (EPTB S&D) confirme que l'EPTB sera disponible pour accompagner les collectivités. Il précise que les collectivités volontaires peuvent lancer la démarche sans attendre le positionnement des autres collectivités du bassin ; celles-ci pourront se rattacher à la démarche par la suite.

M. ANDERHUEBER note que l'adhésion de CCVS, GBCA et PMA au projet permet d'avoir une cohérence sur l'axe central.

Mme LACHAMBRE (DREAL BFC) explique que l'idéal serait d'obtenir l'accord de toutes les collectivités du bassin, afin d'agir sur un périmètre hydrographique cohérent. Cependant les collectivités peuvent être plus ou moins concernées par le risque d'inondation, et leur investissement dans la démarche peut être différent. Elargir le PAPI au périmètre administratif de PMA peut donc s'entendre si cela se justifie au vu des enjeux. Elle alerte cependant sur les difficultés que peut amener un périmètre trop élargi, notamment du point de vue de la gouvernance.

Concernant les aléas à prendre en compte, elle indique que les PAPI doivent identifier l'ensemble des aléas auquel est soumis le territoire. La caractérisation de ces aléas peut se traiter dans le cadre du programme d'études préalables. La problématique ruissellement risquant de s'accroître sous l'influence du changement climatique, il serait pertinent de s'y pencher.

Mme HETZEL (PMA) attire l'attention sur le fait que les EPCI ne sont pas forcément compétents en maîtrise des eaux pluviales de ruissellement. M. BORGET souligne que la plupart des axes des PAPI mobilisent des compétences extra-communautaires, telles que l'urbanisme ou l'information préventive qui relèvent de l'échelon communal. Il est donc souhaitable d'associer toutes les collectivités, et pas uniquement les GEMAPIens.

M. VALLEY (CCPH) indique qu'il soumettra la participation de la CCPH au PAPI lors d'une prochaine réunion du Bureau.

Sur une interrogation de M. CONSTANTAKATOS, Mme LAMBERT informe que la contribution du budget de l'Etat à l'animation du PAPI (50 %) requiert qu'un équivalent temps plein soit mobilisé à cet effet. La participation financière des EPCI dépendra du périmètre retenu (et donc des EPCI qui s'associeront à la démarche). A titre d'information, la contribution de CCPH ne devrait pas s'élever à plus de 3000 €/an. M. CONSTANTAKATOS informe que GBCA est prêt à assumer avec PMA le coût de l'animation du PAPI.

■ **ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS SUR LE THEME DES INONDATIONS**

M. CONSTANTAKATOS introduit ce point, qui provient d'un projet de conférence porté par FNE 90 et qui n'a pu se réaliser l'année dernière. M. CONSTANTAKATOS propose à FNE l'appui de la CLE. Par ailleurs, la cellule d'animation du SAGE a été informée d'un projet de séminaire régional sur les inondations, qui pourrait se tenir sur le Nord Franche-Comté. Il est donc proposé de voir comment ces deux projets d'événements peuvent s'articuler ensemble.

○ ***Séminaire régional « Prévention des inondations » (DREAL BFC)***

Mme LACHAMBRE explique qu'une mission régionale de développement de la culture du risque inondation, pilotée par le préfet du Territoire de Belfort, a été mise en place en 2017. L'accompagnement des élus est un des axes de travail, avec une action phare : l'organisation de séminaires d'échanges entre collectivités, afin de favoriser les retours d'expérience et l'émergence d'un réseau d'acteurs. La diffusion de la culture du risque, notamment auprès des nouveaux élus, nécessite que l'on réitère régulièrement les actions d'informations. Plusieurs éditions de ce séminaire d'échanges ont ainsi déjà été organisées sur des territoires porteurs de démarches de gestion, tous situés du côté bourguignon.

Pour accompagner la dynamique d'émergence du PAPI sur le bassin de l'Allan, la DREAL se propose d'organiser le prochain séminaire sur le Nord Franche-Comté, si les acteurs locaux y voient un intérêt. Ce séminaire s'adressant aux élus et techniciens des collectivités,

il ne se substituerait pas à une initiative locale comme celle portée par FNE. Le séminaire est envisagé entre octobre 2022 et le printemps 2023. Ce type d'événements demande une organisation assez lourde. Un Comité de pilotage, auquel participe le Département 90, suivra l'organisation. Le prochain COPIL pourrait être élargi à la CLE.

Quelques sujets qui pourraient être développés dans le séminaire ont été identifiés : retour d'expérience de la gestion des bassins d'écroulement des crues, retour sur les actions du 1er PAPI, réduction de la vulnérabilité individuelle, impact du changement climatique. En particulier, la vulnérabilité individuelle est un sujet national car les diagnostics de vulnérabilité réalisés dans le cadre des PAPI sont très peu souvent suivis de travaux. Les possibilités de financement offertes par les PAPI est également un sujet possible.

M. BORGET précise que les nouveaux PAPI permettent un financement plus important des travaux de réduction de la vulnérabilité des particuliers (80%, contre 40% auparavant).

Mme VERNIER indique que le Département 90 se tient à disposition pour un retour d'expérience sur les bassins. Elle attire l'attention sur la vulnérabilité des équipements communaux (salles communales, écoles). En effet, les petites communes ont souvent peu conscience du risque et se retrouvent démunies face à l'événement.

Mme LACHAMBRE interroge la Commission sur l'intérêt du territoire pour un tel événement. L'ensemble de la Commission adhère à cette idée. Mme LACHAMBRE invite la Commission à lui faire remonter les sujets qui pourraient présenter un intérêt local.

- **Conférence-débat (France Nature Environnement)**

M. Groubatch (FNE 90) présente l'idée de FNE 90 d'organiser une conférence sur le sujet des inondations sur le 90. Cet événement était initialement programmé en octobre 2021, mais une organisation et un programme d'interventions n'ont pu se mettre en place, et il a été préférable de reporter la manifestation.

FNE envisageait une conférence à destination des élus et du grand public. Cependant, si le séminaire proposé par la DREAL a lieu, cette conférence peut être orientée davantage sur le grand public. M. GROUBATCH pense organiser la conférence en fin d'année. L'événement serait centré sur la Savoureuse car c'est un bassin qu'il connaît mieux.

Mme VERNIER pense que la population a perdu la culture du risque et qu'il est nécessaire de réinformer, notamment sur le sujet de la vulnérabilité et de la protection individuelle.

Mme LAMBERT indique que les deux événements (séminaire DREAL et conférence FNE) peuvent être complémentaires, et demande à la Commission sa position sur le principe des deux événements. L'ensemble de la Commission adhère à ce principe. La thématique de la vulnérabilité individuelle semble incontournable et pourra être abordée dans les deux événements.

M. CONTANTAKATOS soutient M. GROUBATCH dans son initiative et indique que la Commission pourra l'appuyer.

- **POINTS DIVERS**

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CONSTANTAKATOS remercie les participants et lève la séance.